

RA-SANTE : www.ra-sante.com

Lien vers l'article : <http://www.ra-sante.com/urgence-psychiatrique-la-metropole-de-lyon-se-reorganise-297864.html>

5 novembre 2015

Métropole de Lyon: nouvelle organisation pour les urgences psychiatriques

✍️ Écrit par : Pascal Auclair 📁 Actualité 📅 5 nov, 2015



Les trois grands établissements publics dédiés à la psychiatrie (Le Vinatier, Saint-Jean-de-Dieu et de Saint-Cyr-au-Mont-d'or) implantés sur la Métropole de Lyon viennent de signer un protocole de collaboration. Ce nouveau dispositif des urgences psychiatriques vise à améliorer la prise en charge, réduire les hospitalisations superflues et fluidifier le parcours du patient.



Le centre hospitalier Le Vinatier est désormais au cœur du dispositif psychiatrique du nouveau Rhône ©DR.

Chaque année, plus de 10 % des 700 000 passages enregistrés dans les 17 services d'urgences autorisés du département du Rhône concernent des problèmes d'ordre psychiatrique. Un vrai casse-tête pour le personnel hospitalier chargé d'accueillir et de traiter ces patients compte tenu de la complexité des situations cliniques et de la multiplicité des acteurs impliqués. Bref, les urgences psychiatriques sont devenues au fil des ans une « affaire de fous » pour le monde hospitalier. Pour répondre à cette problématique et coller au nouveau découpage administratif du Rhône, les trois grands établissements publics sectorisés en psychiatrie du département se sont donc retrouvés ce jeudi 5 novembre autour d'une table pour signer un protocole sur « l'organisation de la prise en charge psychiatrique dans le département du nouveau Rhône et de la Métropole de Lyon ».

Une meilleure prise en charge aux urgences psychiatriques

Jusqu'à présent, dans le secteur public, quatre portes d'entrée principales accueillent les patients en situation d'urgence psychiatrique, qu'il s'agisse des urgences « mixtes », somatiques et psychiatriques (tentative de suicide, états aigus transitoires, troubles psychiatriques...), soit environ 70% des cas, ou des urgences psychiatriques « pures » (30% des cas). La répartition des passages enregistrés en 2013 était de l'ordre de 6500 passages à l'Hôpital Edouard Herriot (Pavillon H), 2100 passages au centre hospitalier Lyon Sud, 1200 passages au centre hospitalier Saint Joseph Saint Luc et 6 000 passages à l'Unité Médicale d'Accueil (UMA) du Vinatier.

A partir de l'analyse de l'existant, un comité technique de psychiatrie a identifié les principaux dysfonctionnements et posé les principes d'une organisation mieux adaptée. De la conclusion de ces travaux méthodologiques est née l'UPRM (Urgences Psychiatriques Rhône-Métropole) dont le protocole a été paraphé par les représentants des centres hospitaliers du **Vinatier**, de **Saint-Cyr-au-Mont-D'or** et de **Saint-Jean-de-Dieu**. Concrètement, à l'avenir, ce nouveau dispositif mis en place doit permettre de prendre en charge les patients de manière « *globale, graduée et coordonnée* », depuis leur arrivée dans les services d'urgences somatiques jusqu'à une éventuelle hospitalisation en milieu hospitalier.

Le Vinatier, au cœur du réacteur psychiatrique

En pratique, si les urgences somato-psychiatriques continueront d'être prise en charge en service d'urgences des trois établissements habilités, à savoir Saint Joseph Saint Luc, Lyon Sud et Edouard Herriot, où l'accueil infirmier sera amélioré, les urgences à valence exclusivement psychiatrique ont désormais vocation à être accueillies directement aux services d'Urgences Psychiatriques Rhône Métropole (UPRM) localisés au CH Le Vinatier. Cette UPRM est une structure supra sectorielle (accueil des patients de tous les secteurs de psychiatrie du nouveau Rhône et de la Métropole de Lyon) de 14 places, implantée au CH Le Vinatier, en lieu et place de l'actuelle Unité Médicale d'Accueil (UMA).

Lorsque la prise en charge à l'UPRM débouchera sur une décision d'hospitalisation, le patient sera adressé vers l'établissement spécialisé de son secteur de référence, qu'il s'agisse du Vinatier, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ou de Saint-Jean-de-Dieu. « *Ce dispositif doit à la fois réguler les flux, permettre une meilleure orientation des patients et répondre à la problématique de saturation de certains services* », explique Véronique Wallon, directrice de l'ARS Rhône-Alpes. « *Nous avons des périodes de très forte affluences, sur quelques jours voire quelques semaines avec des risques d'engorgement intense. La dernière fois, cette saturation des services est intervenue juste après l'attentat de Charlie Hebdo* », confie le docteur Jean-Pierre Salvarelli, vice-président de CME au CH Le Vinatier.

Une fois bien rodé, ce dispositif mis en place sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes doit aussi permettre une réduction de la durée d'attente aux urgences et une baisse significative des hospitalisations superflues voire inappropriées.



Signature du protocole avec, de gauche à droite, Jean-Charles Faivre-Pierret (Saint-Cyr), Véronique Wallon (ARS Rhône-Alpes), Hubert Meunier (Le Vinatier) et Agnès Marie-Egyptienne (Saint-Jean-e-Dieu)
©DR

A savoir

Dans le département du nouveau Rhône et dans la Métropole de Lyon, l'organisation de la prise en charge psychiatrique s'appuie désormais sur trois établissements sectorisés en psychiatrie (CH Le Vinatier, CH Saint-Jean-de-Dieu et CH Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), dix établissements privés spécialisés en psychiatrie (Clinique de la Chavannerie, Clinique Notre Dame, Clinique Lyon Champvert, Santé mentale et communautés, Maison de santé de Vaugneray, Clinique Lyon Lumière, Clinique Villa des Roses, Centre gériatrique de l'Ouest lyonnais, Clinique Saint-Vincent-de-Paul et Clinique Mon Repos) et une offre de soins psychiatriques ambulatoires (médecins psychiatres libéraux, hôpitaux de jour, centre lyonnais de psychiatrie ambulatoire, centre de santé MGEN, équipes mobiles, CMP, appartements thérapeutiques).